

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 578

présenté par
M. Perben

à l'amendement n° 429 (rect.) de M. Blanc

à l'ARTICLE 16

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« et »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de cohérence.